



## 2.2. Comment œuvrer de manière participative aux conditions préalables, aux leviers pour l'inclusion et aux droits de l'enfant ? (Entretien avec Claudia Claes)

“L'enseignement inclusif, ce n'est pas seulement placer les enfants dans un environnement inclusif. C'est aussi **créer des conditions préalables pour que cet enseignement se déroule au mieux.** Il faut réexaminer ce que l'on enseigne, comment on l'enseigne et comment on l'évalue. En principe, on le fait d'ailleurs pour chaque enfant.

Avez-vous dans votre école une vision de la diversité ? Disposez-vous des aménagements ad hoc ? Chaque enfant bénéficie-t-il d'un soutien adapté ? Quels sont les moyens que vous souhaitez engager ? Que signifie cette vision de la diversité pour votre leadership ? Si vous actionnez ces différents leviers à différents niveaux, vous respecterez les droits de l'enfant. **Parce qu'il ne suffit pas de dire : 'Dans notre école, les droits de l'enfant s'appliquent.' Ce n'est pas comme ça que ça marche, ce n'est pas ça, la participation. Et il n'y a rien de pire qu'une participation de façade.**”

**“LES DROITS DE L'ENFANT NE SONT PAS SEULEMENT  
LÀ POUR LES ENFANTS QUI ARRIVENT À SUIVRE”**

“ L'enseignement inclusif est théoriquement conforme aux droits de l'enfant. Mais il ne suffit pas d'expliquer les droits au niveau macro si la pratique ne suit pas. Parce qu'il n'y a que là qu'on peut faire la différence. ”

Claudia Claes est doyenne de la faculté “ Les personnes et le Bien-être ” à HOGENT. Elle est à la fois moraliste, criminologue et orthopédagogue.





## 2.2. Comment œuvrer de manière participative aux conditions préalables, aux leviers pour l'inclusion et aux droits de l'enfant ? (Entretien avec Claudia Claes)

### Comment le thème des droits de l'enfant est-il entré dans votre vie professionnelle ?

**Claudia Claes:** "J'ai fait mon doctorat sur le thème de la qualité de vie des personnes atteintes de déficience intellectuelle. Et il y a un lien évident avec les droits de l'enfant, surtout dans le cadre universel et multidimensionnel que nous utilisons. Une vie de qualité se décline en 8 domaines : les relations interpersonnelles, l'inclusion sociale, le développement personnel, le bien-être physique, l'autodétermination, le bien-être matériel, le bien-être émotionnel et les droits. **Ça veut dire que les droits de l'enfant font explicitement partie d'une vie de qualité.**

Ce doctorat m'a appris que la qualité de vie est le résultat de chacune de nos interventions, que l'on soit orthopédagogue, ergothérapeute, ou autre. Votre ambition est d'améliorer dans ces huit domaines la qualité de vie des jeunes vulnérables, mais aussi par extension de tous les enfants de votre école. Vous vous éloignez donc de la pensée en termes de 'déficits' pour passer à un modèle de soutien. Avant, votre raisonnement était que les enfants devaient être prêts pour l'enseignement ordinaire, pour la société. Aujourd'hui, vous tournez la question autrement : **de quoi l'enfant a-t-il besoin pour pouvoir participer pleinement à la société ?** Et comment pouvez-vous le soutenir au mieux sur le plan cognitif, mais aussi émotionnel ? Vous vous concentrez donc sur les talents des enfants, plutôt que sur ce qu'ils ne sont pas capables de faire."

### Donc, œuvrer à la qualité de vie, c'est œuvrer aux droits de l'enfant ?

**Claudia Claes:** "En effet. Nous avons fait une analyse des 8 domaines de la qualité de vie et les avons reliés aux articles de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Et il y a beaucoup de chevauchements. **Si on fait le même exercice pour la Convention relative aux droits de l'enfant, le discours sur la qualité de vie s'avère très proche du discours sur les droits de l'enfant.** L'encadrement renforcé et la pensée en termes de diversité au sein de l'enseignement inclusif en sont un bon exemple : il y a là une attention aux besoins de soutien de chaque enfant, dans une perspective holistique.

L'enseignement inclusif est donc théoriquement conforme aux droits de l'enfant. Mais il ne suffit pas d'expliquer les droits au niveau macro si la pratique ne suit pas. Il faut une transposition au niveau micro de la pratique, parce que c'est là qu'on peut faire la différence. Et je pense personnellement que le cadre de la qualité de vie est plus concret que la Convention des droits de l'enfant et constitue un beau levier pour permettre à un enfant de participer, de s'épanouir et de réaliser ses droits."

### Et l'enseignant.e en classe joue là un rôle crucial ?

**Claudia Claes:** "Un.e enseignant.e qui dit : 'Évidemment que cet enfant a droit à un enseignement inclusif, évidemment qu'on ne doit pas créer un circuit séparé', cet.te enseignant.e-là fait la différence. On trouve les exemples de bonnes pratiques et les réussites dans les écoles qui disposent de réseaux de personnes convaincues que c'est la bonne méthode. C'est comme ça qu'on fait bouger des structures rouillées, c'est comme ça que naît le changement.

Il faut des personnes sur les barricades, **tant au niveau politique que sur le terrain**, des personnes qui envisagent la diversité sous un angle différent. **Parce que les droits de l'enfant ne sont pas conditionnels. Ils ne sont pas seulement là pour les enfants qui arrivent à suivre.** Et pourtant, un grand nombre d'élèves ayant des difficultés ou des besoins d'apprentissage spécifiques sont en permanence confrontés à ces conditions. Même dans l'enseignement inclusif : ce n'est possible que si on dispose des ressources nécessaires, si l'instituteur/trice est ouvert.e à cette idée, si l'élève ne perturbe pas trop la classe. C'est quand même bizarre quand on parle des droits génériques de l'enfant, auxquels tout enfant a droit, non ? "



## 2.2. Comment œuvrer de manière participative aux conditions préalables, aux leviers pour l'inclusion et aux droits de l'enfant ? (Entretien avec Claudia Claes)

### L'enseignement inclusif représente quand même une charge supplémentaire pour l'école ?

**Claudia Claes:** "Chaque école a bien sûr ses propres possibilités. Et l'enseignement inclusif, ce n'est pas seulement placer les enfants dans un environnement inclusif. C'est aussi créer des conditions préalables pour que cet enseignement se déroule au mieux. Il faut réexaminer ce qu'on enseigne, comment on l'enseigne et comment on évalue. En principe, on le fait d'ailleurs pour chaque enfant. Avez-vous dans votre école une vision de la diversité ? Disposez-vous des aménagements ad hoc ? Chaque enfant bénéficie-t-il d'un soutien adapté ? Quels sont les moyens que vous souhaitez engager ? Que signifie cette vision de la diversité pour votre leadership ? **Si vous actionnez ces différents leviers à différents niveaux, vous respecterez les droits de l'enfant. Parce qu'il ne suffit pas de dire : 'Dans notre école, les droits de l'enfant s'appliquent.' Ce n'est pas comme ça que ça marche, ce n'est pas ça, la participation. Et il n'y a rien de pire qu'une participation de façade.**

Si on ne parvient pas d'un point de vue social à accorder aux gens une place à part entière parce qu'on se heurte sans cesse aux possibilités de l'école, alors peut-être qu'on devrait penser à regrouper toutes les ressources éducatives et à parler de 'supported education'. Et choisir par principe de placer l'enfant au centre et lui apporter le soutien adéquat. Parce que maintenir 2 systèmes s'avérera inabordable. Sans compter qu'ils se feront même concurrence."

### L'enseignement inclusif n'est pourtant pas encore monnaie courante en Flandre.

**Claudia Claes:** "C'est principalement dû aux structures d'enseignement complexes en Flandre, car à l'échelle de la classe, les choses évoluent rapidement et facilement. **Les enseignant.e.s de l'enseignement ordinaire et spécialisé se rejoignent parfaitement. Parce qu'ils respectent leur expertise mutuelle, et qu'ils sont experts en droits de l'enfant sans nécessairement les connaître de manière explicite.** J'entends tellement de belles histoires de parents à propos d'enseignant.e.s qui envisagent l'enseignement selon une vision holistique de l'être humain. Qui ne se concentrent pas uniquement sur l'aspect purement cognitif. Mais qui pensent que l'école doit veiller à ce que les enfants puissent devenir de bonnes personnes. Et que ces enfants puissent développer leurs talents.

Certains enfants ont besoin de plus de soutien que d'autres. Avec le soutien approprié, on peut faire disparaître l'inadéquation entre les exigences de l'environnement et le manque de compétences personnelles. **Et le défi pour l'enseignement, c'est d'oser aller à l'extrême afin de leur apporter ce soutien adéquat. Chaque enfant y a droit.** Ce n'est qu'alors que l'on travaille à la réalisation des droits de l'enfant."

Entretien réalisé par Wouter Bulckaert

Poursuivez la réflexion sur

[www.droitsenfants.be](http://www.droitsenfants.be)

pour les FORMATEUR.RICE.S D'ENSEIGNANT.E.S  
et leurs **ÉTUDIANT.E.S**